

Coqueluche



Mise à jour
04/11/2024

Autres dénominations
Bordetella Pertussis / Parapertussis

Informations relatives à
CMS et soignants indépendants

Epidémiologie

Agent infectieux

Bordetella pertussis ou parapertussis

Réservoir

Personnes infectées, y compris adultes présentant une forme clinique atypique (sans accès de toux)

Mode de transmission



par des particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie, etc.



ce type de transmission se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur (gouttelettes > mains > yeux ou bouche)

Période d'incubation

7 à 10 jours (extrêmes 5 à 21 jours)

Durée d'infectiosité

Infectiosité maximale lors de la phase catarrhale initiale. Par la suite, diminution progressive de l'infectiosité qui devient négligeable 3 semaines après le début de la phase paroxystique, même si persistance des symptômes.

En présence d'un traitement antibiotique efficace, jusqu'à 5 jours après le début du traitement.

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles Gouttelettes

Placement



Mise à l'écart dans l'attente de la consultation



Si passage en salle d'attente



faire porter un masque au patient

Durée des mesures

- Jusqu'à 5 jours après le début du traitement antibiotique
 - Pour les cas suspects et qui n'ont pas reçu de traitement antibiotique, maintien des Mesures Additionnelles jusqu'à la fin de la toux, au maximum 3 semaines après le début des symptômes
-

Matériel de soins

- Réservé au patient pendant la durée de la maladie
 - Privilégier le matériel à usage unique.
 - Désinfection rigoureuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pressions, glucomètre, saturomètre, etc)
-

Transport

- Port d'un masque de soins par le patient si transfert en milieu de soins
 - Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures nécessaires
-

Visiteurs

- Port d'un masque de soins
- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en entrant et sortant de la chambre



Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/Sortie

Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Autre



Les personnes malades ne doivent pas avoir de contact avec des enfants non vaccinés pendant 5 jours si ces personnes sont sous traitement antibiotique ou pendant 3 semaines absence de traitement antibiotique



Les enfants vaccinés de manière incomplète et qui ont eu des contacts avec une personne malade ne doivent pas fréquenter les lieux d'accueil de la petite enfance pendant 3 semaines

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

Si contact non protégé en salle d'attente, une enquête d'entourage doit être envisagée en accord avec l'unité cantonale HPCI et le Service de la santé publique

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants

Non indiqués en systématique

A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Masque de soins



Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre ou dans la salle de consultation

lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Mesures complémentaires

Prophylaxie post-expositionnelle recommandée dans certains cas. Se référer à l'unité cantonale HPCI et à la médecine du personnel

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
Vaisselle : filière habituelle

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien de l'environnement direct
 -  désinfection minutieuse de l'environnement direct du résident (table de nuit, sonnette, barrière, potence,télécommande, déambulateur,etc.)
-

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
